

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE



45-47 Avenue Carnot
94230 – CACHAN

Tél : 01 46 15 71 11

Mail : formation@addl.fr

N° Siret : 39282721800026

Numéro de déclaration d'activité : 11940342094

Déclaré auprès de la DREETS d'Ile de France

Bonjour,

Ce livret d'accueil fait partie d'un ensemble de documents d'accueil et d'informations pour les personnes qui s'inscrivent à une formation ADDL.

Certains documents vous seront remis avant l'entrée en formation :

- Le programme de la formation
- Une convocation précisant les horaires de la formation, contenant le plan d'accès et une liste non exhaustive des hôtels proches de notre société
- Le règlement intérieur de l'établissement est accessible dans la salle de cours

Si nécessaire, une convention de formation a été signée en amont.

Le livret d'accueil vous présente :

- L'établissement et son environnement
- Les services offerts
- Les locaux et matériels
- Le matériel informatique à disposition
- Les supports de cours
- Notre équipe de formation
- Le règlement intérieur

L'établissement :

Historique

ADDL est une S.A.S au capital de 152 500 €, créée en 1994.

- Président : Manuel DUBUISSON, Ingénieur de l'INSA Hauts de France (ENSIMEV).
- Directrice Générale : Aurélie SÉRIÉ, Ingénieur de Polytech ORSAY (FIUPSO).

ADDL a été agréée en 1999 (dernier agrément renouvelé en 2017) par le Ministère de la Recherche et de la Technologie comme organisme pouvant exécuter des travaux de Recherche et Développement pour le compte de sociétés tierces.

Nos compétences sont continuellement entretenues et enrichies pour nous permettre de rester un des acteurs majeurs du domaine de la simulation numérique.

Intervenant dans les secteurs de l'Automobile, de la Construction Navale, de l'Energie, du Génie Civil, de la Mécanique, de l'Offshore... ADDL continue d'appliquer sa politique de travail et de service qui lui vaut cette reconnaissance tant en milieu industriel qu'universitaire.

Services Formations

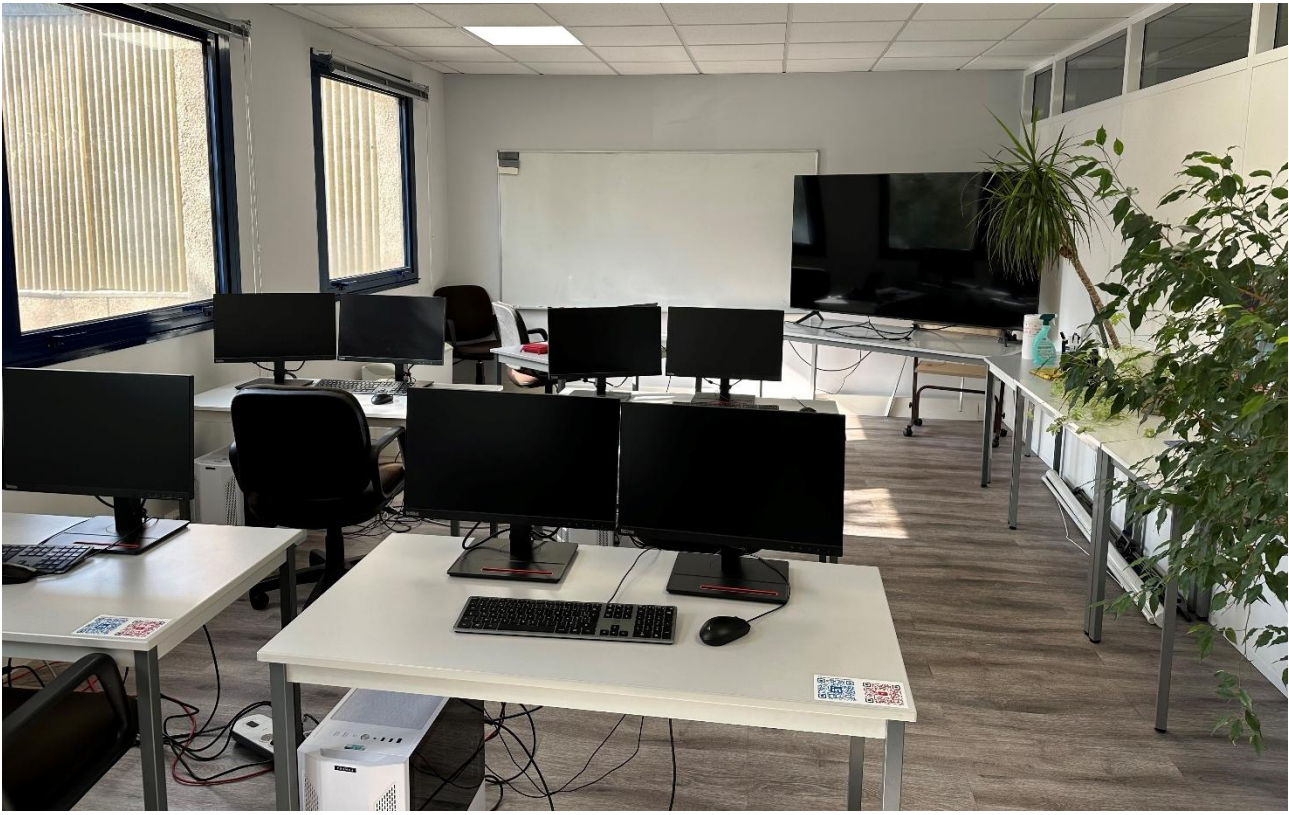
ADDL propose des sessions de formation en présentiel ou en distanciel :

- En présentiel : sur le site d'ADDL à Cachan, ou sur le site du client
- En distanciel : via l'application TEAMS

Formations

Dans les locaux ADDL :

Salle de cours :



La salle de cours équipée a une superficie de 28 m². Sa disposition est ergonomique et conviviale.

Equipements :

- 4 postes stagiaires, 1 poste formateur
- Un grand écran
- Un tableau blanc

Matériel informatique :

- 4 PC Windows 10
- 8 Ecrans plats
- Logiciels ANSYS installés

Supports de cours :

Un support de cours adapté est remis en début de formation sur une clé USB à chaque participant. Il contient le cours et des exercices pratiques.

Formation à distance via TEAMS :

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur avec un accès à internet, éventuellement avec logiciel ANSYS installé.

Lui seront fournis :

- Une invitation TEAMS
- Un lien permettant le téléchargement des documents de cours
- Pour la réalisation des exercices, au choix, pour la durée de la formation :
 - Une clé de licence ANSYS temporaire
 - Un accès à une machine virtuelle avec logiciel ANSYS installé
- Documents administratifs : Feuille d'émargement à renvoyer en fin de formation

Formation chez le client :

Une salle de formation avec moyen de projection (vidéoprojecteur, grand écran) doit être mise à disposition.

Les stagiaires doivent disposer d'un ordinateur permettant la réalisation des exercices, avec logiciel ANSYS installé et pointant vers un serveur de licence.

Un fichier de licences temporaires pourra être fourni si nécessaire pour la durée de la formation.

Un support de cours adapté est remis avant le début de formation via un lien de téléchargement à chaque participant. Il contient le cours et des exercices pratiques.

Quel que soit le format de la formation (sur site ADDL, à distance via TEAMS ou sur site client) :

- Une confirmation est envoyée par courriel au stagiaire dès son inscription
- Une convocation ainsi qu'un questionnaire préalable sont envoyés par courriel au stagiaire deux semaines environ avant le début de la formation
- A l'issue de la formation, il sera demandé au stagiaire de répondre à quiz sanctionnant la formation ainsi qu'à un questionnaire d'appréciation.

Notre équipe de formation :



Helmi ALLALI

Ingénieur d'Études en dynamique explicite

Formation :

Ingénieur en génie mécanique - ENIM Tunisie Master en science technologie, santé, mention biomécanique - Université Claude Bernard Lyon 1

Compétences logicielles :

LS-DYNA, LS Prepost, Workbench, Mechanical, SpaceClaim



Amina AMOUR

Ingénieur d'Études en Mécanique des Fluides

Formation :

Ingénieur Mécanique des Fluides et transferts thermiques - UGE (Université Gustave Eiffel)

Compétences logicielles :

Fluent, SpaceClaim, DesignModeler, Discovery, Mechanical



Ayoub AZZA

Ingénieur d'Études en électromagnétisme

Formation :

Ingénieur en électronique et simulation numérique à l'ENSEEIH - INP Toulouse. Ingénieur en génie électrique à l'EHTP - Maroc

Compétences logicielles :

HFSS, Maxwell, Slwave, Q3D Extractor



Marwa DHAHRI

Ingénieur d'Études en Mécanique des Structures

Formation :

Docteur en sciences des matériaux - Université de Sorbonne Paris Nord

Compétences logicielles :

Mechanical, Workbench, SpaceClaim



Manuel DUBUISSON

Président et Responsable technique d'ADDL

Formation :

Ingénieur Mécanique des Solides - ENSIMEV (aujourd'hui INSA Hauts de France)

Compétences logicielles :

Mechanical, MAPDL, LS-DYNA



François LE SOURD-THEBAUD

Ingénieur d'Études en Mécanique des Fluides

Formation :

Ingénieur mécanique des fluides et thermique UPMC (Paris)

Compétences logicielles :

CFX, Design Modeler, ICEM CFD, Fluent, SpaceClaim



Gildas VAULOUP

Ingénieur d'Études en Mécanique des Fluides

Formation :

Ingénieur mécanique des fluides POLYTECH (Orléans)

Compétences logicielles :

Fluent, CFX, Mechanical, Design Modeler, SpaceClaim, Discovery

Situation géographique :

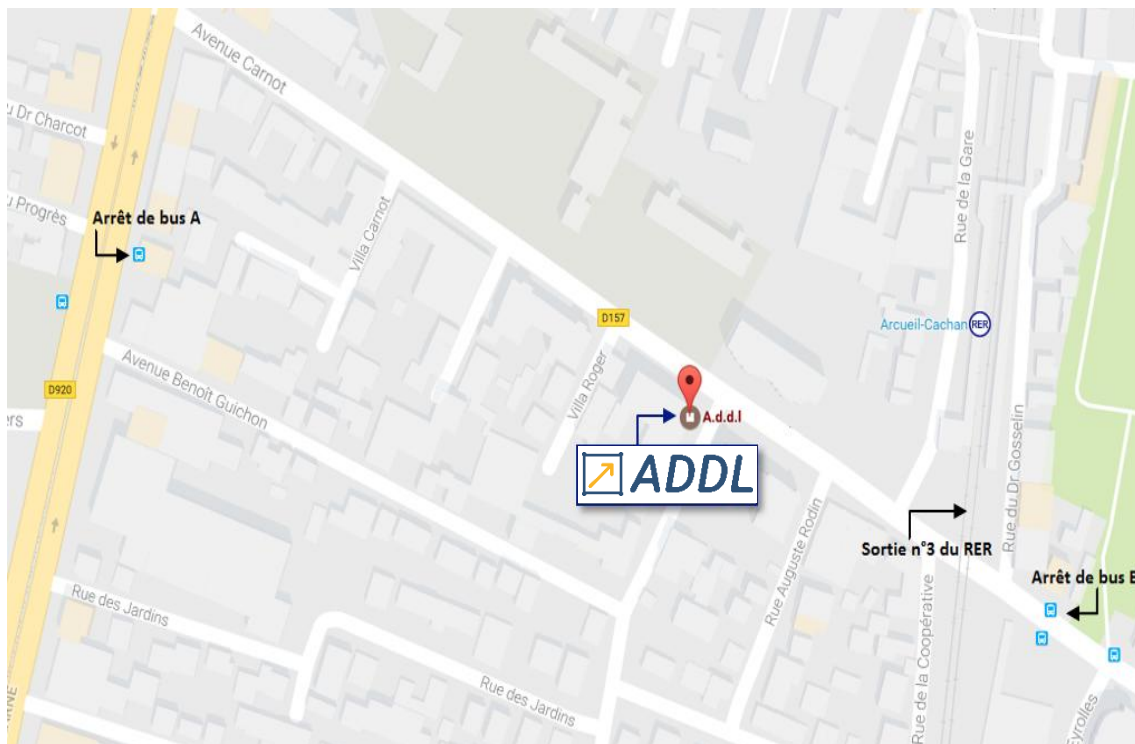
Adresse : 45-47, avenue Carnot - 94230 CACHAN – France

Par les transports en commun :

- RER B : Arrêt à la station Arcueil-Cachan, sortie n°3 - avenue Carnot, ou sortie n°2 - marché Carnot
- Bus 197 ou 297 : arrêt Carnot-Aristide Briand (arrêt A)
- Bus 162 ou 187 : arrêt Arcueil Cachan RER (arrêt B)

Par la route :

- Périphérique Sud : sortie Porte d'Orléans puis D920 (anciennement N20)
- Autoroute A86 : sortie Bagneux puis D920 (anciennement N20)



Infrastructures :

Coin Pauses :



ADDL met à disposition des stagiaires une salle de pause et de restauration.

Aux pauses sont proposées des boissons chaudes (thé, café).

Les déjeuners des stagiaires seront pris en charge par ADDL dans un restaurant de Cachan ou de l'une des communes limitrophes.

Un micro-ondes et un réfrigérateur sont disponibles pour ceux qui souhaitent prendre leur repas de midi sur place (repas non fourni). Il est interdit, sauf autorisation spéciale donnée par le responsable de l'organisme de formation, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les formations.

Toilettes :

- Toilettes aux normes handicapés
- Lavabos

Règlement intérieur :

Le présent règlement intérieur est établi conformément à la législation en vigueur (art. L63.52-3, L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du Travail). Ils s'appliquent aux personnes inscrites à une action de formation. Il définit les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables à ces personnes.

A – Conditions générales

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par ADDL.

B – Hygiène et sécurité

Les participants à une action de formation organisée par ADDL sont tenus de se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité applicables dans les locaux d'ADDL.

C – Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

D – Protection des personnes et des biens

Elle est assurée par des installations et équipements de sécurité dans le respect de la réglementation.

E – Consignes générales d'incendie

Les extincteurs sont situés dans la salle de pause à côté de la salle de formation. Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés près de la porte d'entrée de manière à être connus de tous les stagiaires.

F – Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou d'endommagement des biens personnels des stagiaires

ADDL décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux de la formation.

G – Présence, absence et retard

Les horaires de stage sont fixés par ADDL et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires. En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire en avertit ADDL.

ADDL se réserve, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de ses formations, en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent alors se conformer aux modifications d'horaires apportées par ADDL.

Par ailleurs, une fiche de présence par demi-journée est obligatoirement signée par le stagiaire.

H – Règles disciplinaires

En cas de problème grave, ADDL peut prononcer l'une des sanctions suivantes à l'égard des stagiaires : rappel à l'ordre, avertissement écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive. Cette décision ne sera prise qu'après avoir informé préalablement l'intéressé des griefs retenus contre lui et avoir entendu ses explications. En cas d'incidence ou de litige durant la formation, tout stagiaire peut, après en avoir informé le formateur, demander à être reçu par le responsable de l'organisme de formation.

I – Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet.

L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

J – Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Le présent règlement est disponible dans les locaux d'ADDL.